



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 26/01/2021

### **Orientation de 172 personnes vers des centres d'hébergement adaptés**

**Le 25 janvier 2021, la mobilisation des services de l'Etat a permis l'orientation de 172 personnes vers des centres d'hébergement adaptés. Elles étaient abritées depuis la veille dans deux gymnases de la ville de Paris suite à l'occupation illégale d'une ancienne école du XVIème arrondissement.**

**Poursuivant ses actions, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris est entièrement mobilisée pour permettre à toutes les personnes à la rue de trouver un hébergement.**

Le dimanche 24 janvier, à l'initiative d'associations, une ancienne école maternelle située au 34 rue Erlanger dans le XVIème arrondissement de Paris a été occupée momentanément. Dans la soirée du 24 janvier, la ville de Paris a procédé à l'orientation des personnes présentes vers deux gymnases parisiens.

En lien avec l'association France Terre d'Asile (FTDA), la préfecture d'Île-de-France avec l'appui de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement a réorienté ce jour l'ensemble des personnes vers des centres d'hébergement adaptés, soit 172 personnes.

Depuis l'évacuation du campement de la place de la République le lundi 23 novembre 2020, ce sont plus de 700 personnes qui ont été prises en charge. La préfecture d'Île-de-France réalise régulièrement des opérations de mise à l'abri sur des sites identifiés par les maraudes de France Terre d'asile, en lien avec les équipes de la Ville de Paris et de la préfecture de Police, témoignant de la volonté commune d'apporter des réponses aux situations d'errance et le souhait partagé d'éviter la reconstitution de nouveaux campements. En 2020, **19 opérations de mise à l'abri ont été organisées** permettant la prise en charge de **8 691 personnes** au sein des CAES et de structures temporaires.

#### ***Un effort continu et soutenu de l'Etat pour l'hébergement d'urgence en Île-de-France***

L'Etat mobilise des moyens considérables afin que chaque personne à la rue puisse se voir proposer une solution d'hébergement d'urgence. Aujourd'hui, le **parc d'hébergement d'urgence francilien** peut accueillir près de **136 000 personnes** chaque nuit.

Conformément aux instructions de la ministre en charge du logement d'éviter toute remise à la rue, un suivi très fin, dans le cadre d'un travail social, est conduit pour assurer un parcours aux personnes mises à l'abri. Des places supplémentaires sont ouvertes en tant que de besoin.

Enfin, pour rappel, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris a lancé le 18 janvier 2021, avec les associations du champ social et de l'asile œuvrant dans la région, une **cellule de coordination des publics migrants**. Elle vise à améliorer leurs conditions d'accueil, de travailler à la fluidité de leur parcours administratif et de permettre leur intégration. Elle a également pour vocation de permettre le partage d'informations sur la mise en œuvre des actions en 2021 avec les opérateurs impliqués, au-delà des **échanges déjà très réguliers** entre les services de l'Etat (PRIF et DRIHL) et les associations de la solidarité et du champ social.

## Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,  
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)



5, rue Leblanc  
75911 Paris Cedex 15